

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	22	22 +1

Date de convocation 02 avril 2026

Date d'affichage 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Karim HELLAL, maire.

Présents : Julien PRIVÉ, Christine DESIREE, Robert BESANÇON, Véronique STOLTZ, Valérie PELLERIN, Eric FOUQUET, Philippe PAPEGAEY, Sandrine MEROSE, Laurence MENNETRIER, Christophe BAUMANN, Cécile MONTEILLET, Renaud FRANÇOIS, Gwenaëlle TREMOUREUX, Emerick LAGIER, Stéphanie MENDES, Harmony DENIZET, Jean-Yves BRUNEAU, Christine ROBILLARD, Denis PHILIPPE, Pascal GENET, Marie-Laure HRVOJ

Représenté : Gaëtan HORBACZ représenté par Julien PRIVÉ

Sandrine MEROSE a été nommée secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, secrétaire générale, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Election des membres dans les syndicats intercommunaux

N° de délibération : 20260418

Exposé :

La commune de Saint-Lyé est membre de plusieurs syndicats intercommunaux, et, à ce titre, elle est représentée au sein des différents comités syndicaux correspondants. La durée du mandat d'un délégué est de 6 ans, et il est lié à celui du conseil municipal qui l'a désigné. La fonction de délégué est bénévole.

En application de l'article L 2121-33 du CGCT, la désignation des représentants dans les organismes extérieurs, est effectuée par le conseil municipal, dont le nombre varie en fonction des statuts (titulaire et suppléant).

Les délégués sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue. Toutefois, l'article L 5211-7 du CGCT prévoit que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Les délégués ainsi élus doivent rendre compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité du syndicat pour lequel ils sont délégués.

DECISION :

Le conseil municipal est donc invité à élire ses délégués dans les syndicats suivants :

Syndicat intercommunal de Grange l'Evêque (SIGE) : 4 titulaires et 4 suppléants
Gestion du hameau de Grange l'Evêque (selon la définition 2010 des statuts) avec les délégués de la commune de Macey : la 1^{ère} réunion se tiendra le 10 avril 2026.

Délégués titulaires : Karim Hellal, Christine Désirée, Eric Fouquet, Christophe Baumann
Délégués suppléants : Julien Privé, Philippe Papegeay, Laurence Mennetrier, Harmony Denizet

Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP) : 2 titulaires et 2 suppléants

Gestion du regroupement pédagogique des écoles de Macey - Montgueux - Grange l'Evêque. Le SIRP, né en 2002, assure toutes les opérations nécessaires au fonctionnement des écoles regroupées, ainsi que du centre de loisirs, de la cantine et de l'accompagnement dans les bus de transport scolaire.

Délégués titulaires : Christine Désirée et Eric Fouquet
Délégués suppléants : Sandrine Merose et Emerick Lagier

Syndicat départemental d'énergie de l'Aube : 2 titulaires et 2 suppléants

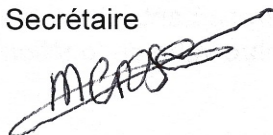
Le SDEA gère pour la commune, l'organisation du service public de distribution d'électricité et de gaz (contrôle des réseaux et du fonctionnement par les concessionnaires) – conseil en matière d'éclairage public.

Délégués titulaires : Julien Privé et Renaud François
Délégués suppléants : Christophe Baumann et Laurence Mennetrier

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
22	23	23	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Sandrine MEROSE
Secrétaire



Karim HELLAL
Maire

